

Communiqué du Conseil extraordinaire des Ministres du mardi 28 janvier 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 28 janvier 2014 sous la présidence du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant nomination de Madame le Commissaire de Police de 2^{ème} classe Innocentia G. APOVO MONTEIRO au poste d'Officier de renseignement criminel au département de la traite des êtres humains du Secrétariat Général de l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC-INTERPOL) à Lyon en France.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a rendu compte au Conseil qui l'a approuvé, du processus de sélection des sociétés attributaires des marchés d'intrants à la suite du lancement des dossiers d'appel d'offres internationaux pour la fourniture d'intrants agricoles au titre de la campagne 2014-2015.

Il convient de rappeler que l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles, au titre de cette campagne, concerne la fourniture d'herbicides, d'engrais coton, de produits phytosanitaires, d'engrais vivriers, de produits de traitement des semences, des appareils de traitement et de fourniture des GPS.

Le Conseil a, par ailleurs autorisé :

- la participation du Bénin à la réunion des Ministres de la Sécurité sur la libre circulation des personnes et des biens à Niamey, le 04 février 2014 en préparation du prochain sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO.
- le principe d'externalisation du service de raccordement téléphonique et internet des abonnés et de l'exploitation de la « capacité dormante » sur le câble SAT3. Dans ce cadre, les différents accords de partenariat public privé permettront de rendre perceptibles les actions menées par Bénin Télécom et le Ministère en charge de la Communication en vue d'améliorer l'environnement du climat des affaires. Par ailleurs, Bénin Télécom affiche à ce jour une utilisation très limitée de 20% de la capacité disponible sur le câble sous marin SAT 3. Les 80% disponibles constituent un manque à gagner dont la non utilisation limite la couverture des besoins des populations. Des partenaires sérieux et compétents seront recherchés pour l'exploitation de cette capacité afin de contribuer à la rentabilisation des installations de Bénin Télécom SA.

Enfin, sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Alassani TIGRI est nommé Secrétaire Général du Gouvernement par intérim.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2014

La Secrétaire Générale Adjointe du Gouvernement,

Clémentine A. AGBOMADOKAN